

Communiqué

La Fesac adresse toutes ses félicitations à Madame Catherine Pégard pour sa nomination en qualité de ministre de la Culture

Paris, le 4 mars 2026

La Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) salue la nomination de Madame Catherine Pégard en qualité de ministre de la Culture, et lui adresse tous ses meilleurs vœux de réussite dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

Notre fédération tient à lui assurer toute sa disponibilité pour échanger et travailler ensemble, au travers d'un dialogue social équilibré et constructif, sur l'ensemble des enjeux sociaux et économiques auxquels sont confrontées nos entreprises, toujours un peu plus mises à l'épreuve ces dernières années.

Les chiffres de l'emploi dans certains de nos secteurs sont d'ores et déjà en baisse, et les trésoreries de nos entreprises sont éprouvées par le contexte économique, ainsi que par des baisses budgétaires fortes et répétées. La préoccupation majeure de la fédération est de veiller à préserver le dispositif de protection sociale des intermittents du spectacle qui est actuellement mis en difficulté par ce contexte. Celui-ci a été progressivement bâti au fil du temps par une mutualisation indispensable des différents régimes (médecine du travail, frais de santé, prévoyance, congés spectacles, formation...) et permet ainsi un fonctionnement optimal de nos secteurs.

Le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, clé de voûte de cet écosystème complexe et innovant, et partie intégrante de ce dispositif complet de protection sociale, doit être sauvegardé et défendu. Il trouve en effet toute sa justification dans la nature discontinue de l'activité des artistes et techniciens du spectacle, inhérente au fonctionnement de son économie, essentiellement constituée de projets artistiques successifs.

Aussi la fédération sera de la même façon très attentive aux impacts sur l'emploi des récentes réductions des aides du Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS) actées par le ministère de la Culture et le ministère du Travail et des Solidarités, ainsi qu'à la progression de l'activité indépendante dans nos secteurs, potentiels facteurs de déséquilibre de notre système.

Il est important de rappeler que cette structuration permet aux artistes et techniciens du spectacle d'exercer leur métier à part entière, ce qui participe sans aucun doute au rayonnement artistique et technique français, ainsi qu'à son dynamisme économique, et au déploiement de son niveau d'excellence à travers le monde.